



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
Séance du 24 juin 2025**

*République Française  
Commune de La Grande Paroisse  
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 17 juin 2024 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

**Sur les 23 membres du conseil municipal,**

**19 étaient présents** : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Serge COURROUX, Isabelle MALTAVERNE, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT-RIEU, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Claudia AGUILAR, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Loïck FAGIS, Jean-Claude GALLOIS, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Christina QUERMELIN, Vincent ROCHER, Nelly RODIER-NICOLI et Laurence SIMON, **conseillers municipaux**.

**4 étaient absents excusés** : Sandrine GERIN, Jean-Luc EVEN, Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS.

**Ce qui totalise 19 votants.**

**Mme Annick PROUT RIEU a été désignée secrétaire de séance.**

**DEL202522 : TARIFS CONCESSIONS ET COLOMBARIUM**

Patrick SPELLER rappelle qu'il a été précédemment accepté la mise en place de cavurnes au cimetière de La Grande Paroisse. A ce titre, il est nécessaire d'en fixer le tarif.

**L'adjoint entendu,**

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

1. de fixer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 les tarifs comme suit :

- Concession pour une durée de 15 ans : 112 €.
- Concession pour une durée de 30 ans : 174 €.

Ces concessions peuvent être éventuellement renouvelées pour une durée maximum de 30 ans dans les conditions tarifaires en place au moment de la reprise. Elles ne peuvent plus être acquises pour une durée de 50 ans. Et celles qui ont été souscrites pour 50 ans, ne pourront être renouvelées que pour une durée de 30 ans maximum. L'entretien des concessions est à la charge des propriétaires.

- Concession pour cavurne pour une durée de 15 ans : 112€
- Concession pour cavurne pour une durée de 30 ans : 174€

Ces cavurnes peuvent être éventuellement renouvelées pour une durée maximum de 30 ans dans les conditions tarifaires en place au moment de la reprise. L'entretien des cavurnes est à la charge des propriétaires

- Case colombarium pour 10 ans : 423 €.
- Case colombarium pour 15 ans : 530 €.

Ces cases peuvent être éventuellement renouvelées pour une durée maximum de 15 ans dans les conditions tarifaires en place au moment de la reprise. L'entretien des cases est à la charge des propriétaires.

- Emplacement d'une urne à sceller sur monument familial (durée restante de la concession en cours) : 153 € (scellement qui doit se conformer à la législation).
- Droit de dispersion dans le jardin du souvenir et inscription sur registre communal : 153 €.

Pour les concessions ayant fait l'objet d'une reprise, vides de toute sépulture mais possédant un caveau à prendre en l'état, il est proposé de fixer à :

- Pour 2 m<sup>2</sup>, 1 527 € en plus du prix de la concession.
- Pour 4 m<sup>2</sup>, 2 240 € en plus du prix de la concession.

Les sommes encaissées seront portées au chapitre du budget communal par émission de titres de recettes.

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.
2. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
3. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,  
Fait à La Grande Paroisse, le 25 juin 2025  
**La secrétaire de séance,**  
**Annick PROUT RIEU**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Emmanuel LEDOUX**

